

CONTRAT DE COMPTE-JOINT

Les soussignés,

Nom, prénom(s):

a. _____

b. _____

c. _____

(ci-après "le(s) Titulaire(s)")

agissant conjointement et solidairement entre eux, déclarent soumettre la relation susmentionnée ouverte auprès de Keytrade Bank SA, Bruxelles, succursale de Genève (ci-après "la Banque") aux conditions suivantes:

1. Les relations contractuelles entre la Banque et les Titulaires sont régies par le formulaire "Demande d'ouverture de compte" et ses annexes (dont les Conditions Générales) et par les présentes dispositions, sans égard aux rapports internes pouvant exister entre les Titulaires et/ou leurs ayants droit économiques, respectivement leurs héritiers, quant à la propriété des avoirs qui sont déposés dans les livres de la Banque.
2. Chaque Titulaire du compte-joint a la faculté d'effectuer toutes opérations y relatives, en agissant individuellement et sans l'accord ni la participation du/des autre(s) Titulaire(s) du compte, et en particulier d'effectuer tous actes de gestion, d'administration et de disposition. En outre, chaque Titulaire pourra contracter des emprunts, mettre en gage tous titres et avoirs (y compris en sa propre faveur ou en faveur de tiers), ainsi que faire clôturer la relation.
3. Pour toutes les opérations effectuées sur la relation, la signature de l'un des Titulaires (ou de ses ayants droit) emportera pleine et entière décharge pour la Banque à l'égard de tous les Titulaires du compte.
4. En exécutant les instructions qui lui sont communiquées par l'un des Titulaire, la Banque se libère valablement à l'égard de tous les Titulaires du compte-joint. Au besoin, les Titulaires s'engagent à relever et garantir la Banque de toutes réclamations qui pourraient lui être adressées par des tiers du fait du présent contrat.
5. Chaque Titulaire a la faculté de donner individuellement et sans l'accord ni la participation du/des autre(s) Titulaire(s) des procurations générales ou spéciales à une ou plusieurs tierce(s) personne(s) sur la relation, ainsi que de révoquer individuellement toute procuration conférée par lui-même ou par un autre Titulaire.
6. Toute communication faite par la Banque à l'un des Titulaires ou à l'un de leurs représentants sera considérée comme ayant été valablement notifiée à tous les Titulaires.
7. Chaque Titulaire est solidairement responsable vis-à-vis de la Banque pour tous les engagements contractés tant par lui-même que par chaque autre Titulaire ou par les mandataires (dans la limite de leurs pouvoirs), y compris les emprunts.

8. L'admission d'un nouveau titulaire et tous autres changements dans l'identité des parties au contrat de compte-joint ne pourront avoir lieu qu'avec le consentement exprès de tous les Titulaires et de la Banque.

9. En l'absence d'instructions contraires, la Banque est autorisée à comptabiliser sur le compte-joint tous montants ou valeurs qu'elle aura reçus en faveur de l'un des Titulaires du compte.

10. Le présent contrat ne s'éteindra pas par le décès d'un ou des Titulaire(s), ni pour aucune des causes d'extinction mentionnées aux articles 35 et 405 du Code des obligations, et il restera valable aussi longtemps qu'une révocation formelle n'aura pas été notifiée par écrit à la Banque.

11. En cas de décès de l'un des Titulaires, les héritiers de celui-ci deviennent les successeurs juridiques du Titulaire décédé.

12. La Banque se réserve, en tout temps, le droit de mettre fin au présent contrat.

13. Pour le surplus, les Conditions générales de la Banque sont applicables, en particulier en ce qui concerne le droit applicable qui est le droit suisse et le for qui est à Genève, sous réserve du recours au Tribunal fédéral à Lausanne.

Lieu et date:

Signature des Titulaires:

a. _____

b. _____

c. _____



Keytrade Bank SA, Bruxelles,
succursale de Genève
Rue de Chantepoulet 25
1201 Genève – Suisse

Tel. +41(0)22 715 20 20
Fax +41(0)22 715 20 21
info@keytradebank.ch
www.keytradebank.ch

Keytrade Bank, le spécialiste de l'investissement en ligne, fait partie du Groupe Crédit Agricole